

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 18
Votants : 23

L'an deux mille vingt-trois, le 11 décembre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 décembre 2023

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal.

ABSENTS : Mme BRAILLON Eliane (Pouvoir à Mme HAY Salomé), Mme COQUEL Laure (Pouvoir à M. VALADON Thierry), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick, Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à Mme BEAUGERIE Delphine), ZBORALA Bernard (Pouvoir à Mme ASTIER Martine).

Secrétaire de séance : M. Philippe BOURDOLLE

12. Convention GAZ 2025 entre la commune de Boisseuil et l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP).

La commune a adhéré en 2014, 2018 et 2021 au groupement d'achats proposé par l'UGAP pour l'ensemble des bâtiments desservis en gaz lui appartenant. Le contrat actuel « GAZ 7 » prendra fin le 30 juin 2025 et sera renouvelé par GAZ 2025 dont la fourniture débutera au 1^{er} juillet 2025 jusqu'au 31 décembre 2028.

La crise énergétique conduit l'UGAP à sécuriser ses marchés en réalisant un recensement très en amont du début du renouvellement.

Il serait opportun de renouveler l'adhésion à ce groupement proposé à nouveau par l'UGAP plutôt que d'engager séparément une consultation pour la conclusion d'un marché avec un fournisseur de gaz.

Outre la sécurité technique et juridique que garantit l'intervention de l'UGAP, le volume que représentent les acheteurs des trois sphères publiques (Etat, hôpitaux et collectivités territoriales) regroupés par l'UGAP, a permis lors des différentes vagues de consultation par l'UGAP d'obtenir des économies substantielles sur le prix du gaz.

En application du Code des marchés publics, les souscripteurs à l'offre de l'UGAP, centrale d'achat public, sont exonérés des procédures de mise en concurrence. Suite à l'attribution des marchés par l'UGAP, les collectivités territoriales en assurent simplement l'exécution.

La date limite d'adhésion est fixée au mois de janvier 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser le Maire à signer la convention ayant pour objet l'intégration dans une procédure d'appel d'offres public de fourniture, d'acheminement de gaz naturel et services associés avec l'UGAP ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,
- d'imputer les dépenses liées à l'exécution des marchés sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures

Le Maire,
Philippe JANICOT

